

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC
Évolution des dépenses d'exploitation basée sur l'application de la formule paramétrique
Dossier tarifaire 2026
(000 \$)

N° de
ligne

1	Dépenses d'exploitation budgétées pour l'année financière 2025					22 098 (1)								
2	Moins: Comptes différés budgétés pour l'année financière 2025					-1 732 (2)								
3	Moins: L'amortissement 2025 des programmes commerciaux					-178 (3)								
4	Moins: Coût net des services rendus budgétés des ASF pour l'année financière 2025					-307 (4)								
5	Point de départ de l'année financière 2026 assujéti à l'inflation					19 882								
		<table><tr><th colspan="2">% Inflation</th></tr><tr><td>3,96%</td><td>Max de 4%</td></tr></table>		% Inflation		3,96%	Max de 4%	<table><tr><th colspan="2">Pondération</th></tr><tr><td>55%</td><td>2,18%</td></tr></table>		Pondération		55%	2,18%	
% Inflation														
3,96%	Max de 4%													
Pondération														
55%	2,18%													
6	Inflation - Salaires					(5)								
7	Inflation - IPC Québec					(6)								
8	Inflation - avant croissance du nombre de clients													
		<table><tr><th>Clients</th><th>% Croissance</th></tr><tr><td>45 162</td><td></td></tr></table>		Clients	% Croissance	45 162		<table><tr><th colspan="2">Facteur d'escompte</th></tr><tr><td>45 139</td><td></td></tr></table>		Facteur d'escompte		45 139		
Clients	% Croissance													
45 162														
Facteur d'escompte														
45 139														
9	CT 2026					(7)								
10	F2025 (2-10)					(8)								
11	Variation du nombre de clients anticipée	23	0,05%	75%	0,04%									
12	Inflation appliquée sur le point de départ (l.8 + l. 11)					3,12%								
13	Point de départ (l. 5) majoré de l'inflation (l. 12)					20 501								
14	Plus: Comptes différés budgétés pour l'année financière 2026					3 004 (9)								
15	Plus: Amortissement 2026 des programmes Commerciaux					172								
16	Plus: Coût net des services rendus budgétés des ASF pour l'année financière 2026					262 (10)								
17	Budget des dépenses d'exploitation de la Cause tarifaire 2026 - selon allégement réglementaire					23 939								

Notes: (1) Requête 4268-2024, Phase 2, B-0037, GI-9, Document 1, ligne 20.

(2) Requête 4268-2024, Phase 2, B-0037, GI-9, Document 1, ligne 17.

(3) Requête 4268-2024, Phase 2, B-0037, GI-9, Document 1, ligne 18.

(4) Requête 4268-2024, Phase 2, B-0037, GI-9, Document 1, ligne 19.

(5) Moyenne pondérée 36 mois (Février 2022 à Février 2025) selon le tableau 14-10-0203-01 de Statistique Canada.

(6) Moyenne pondérée 12 mois (Février 2024 à Février 2025) selon le tableau 18-10-0004-01 de Statistique Canada.

(7) EGQ-15, Document 3, page 3 de 3, colonne 3, ligne 47.

(8) EGQ-15, Document 3, page 3 de 3, colonne 2, ligne 47.

(9) EGQ-23, Document 1, Colonne 13 (moins les comptes de stabilisation aux lignes 44 et 51), multiplié par le pourcentage d'allocation aux activités réglementées de 100% du centre de coût de la Réglementation tel qu'on le retrouve à l'annexe 2 (p. 28) de la pièce GI-23, document 1 du dossier R-4268-2024, Phase 2.

(10) EGQ-23, Document 3, page 2, multiplié par le pourcentage d'allocation aux activités réglementées de 73,28% du centre de coût de l'administration tel qu'on le retrouve à l'annexe 2 (p. 28) de la pièce GI-23, Document 1 du dossier R-4268-2024, Phase 2.